

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 463

22 février 2008

SOMMAIRE

A.F.P. S.à r.l.	22224	NorCab 2 Sàrl	22189
Aramis S.A.	22205	Passendale Investments S.A.	22222
Arcelor Investment S.A.	22221	Pharmakon S.à r.l.	22223
B.C.F. Perreaux Bernard S.à r.l.	22224	Pizzeria Rossini	22224
be2 GmbH	22222	ProLogis European Finance V S.à r.l.	22215
Bidiesse S.A.	22218	ProLogis European Holdings V S.à r.l.	22217
BRE/Europe 3 S.à r.l.	22221	Real I.S. & Ownership Schiffsportfolio I SI- CAV-FIS	22221
Chambers Estate S.A.	22201	Repco 26 S.A.	22189
Cosmoconsult Sàrl	22178	Repco 27 S.A.	22189
Foncière de Montmélian	22204	Repco 28 S.A.	22179
Fonsicar S.A. SICAR	22202	Repco 29 S.A.	22179
Galava International S.à r.l.	22209	Repco 30 S.A.	22178
Il Limoncello S.à r.l.	22223	Repco 34 S.A.	22186
Laurad S.A.	22215	Restaurant-Pizzeria Il Fragolino S.à r.l. ...	22224
Lemanik Asset Management Luxembourg S.A.	22208	Sam HWA Steel S.A.	22214
Locarlux SA	22213	SecureWave	22202
Logiver S.A.	22212	Shogun Holdco S.à r.l.	22222
Logiver S.A.	22211	Summerhill Holding S.à r.l.	22222
L'Olivier S.à r.l.	22220	Yapi Invest	22179
Lumension Security S.A.	22202	Yapi Invest	22213
Nachwachsende Rohstoffe - Baustoffe In- novationen GmbH	22182	ZIV Group Investment I S.à r.l.	22206
Nachwachsende Rohstoffe - Baustoffe In- novationen S.A.	22182		

Repco 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.330.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la société en date du 27 octobre 2006

Madame Samia Rabia, administrateur A de la Société, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a été nommée en qualité de Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018607/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08438. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Cosmoconsult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8088 Bertrange, 14, Domaine des Ormilles.
R.C.S. Luxembourg B 110.198.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendsieben, den siebzehnten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Sind erschienen:

1.- Frau Elisabeth Baus, Selbständige, geboren in Uljanowsk (Russland), am 18. März 1977, wohnhaft in D-10777 Berlin-Schöneberg, Ansbacherstrasse 63,

vertreten durch Herrn Jean Faber, «licencié en sciences économique», beruflich wohnhaft in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, erteilt am 12. Dezember 2007.

Die vorerwähnte Vollmachten, ne varietur unterzeichnet, bleibder gegenwärtigen Urkunde beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, ersuchen den amtierenden Notar zu beurkunden:

Dass sie die einzige Gesellschafterin ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung COSMOCONSULT S.A R.L, mit Sitz in L-8088 Bertrange, 14, Domaines des Ormilles, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. August 2005, veröffentlicht im Memorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 45 vom 7. Januar 2006, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 110.198, mit einem Kapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,00).

Dass die Gesellschaft im gemeinsamen Einverständnis der Gesellschafter am heutigen Tag aufgelöst wird,

Dass zum selben Datum die Liquidation den Rechten der Gesellschaftern entsprechend erfolgt ist,

Dass infolgedessen die Gesellschaft mit beschränkter Haftung COSMOCONSULT S.A R.L. nicht mehr besteht,

Dass die Gesellschafterin sich ausdrücklich verpflichten, alle etwa noch verbleibenden und zum gegenwärtigen Zeitpunkt unbekanntes Schulden der Gesellschaft ihren Rechten entsprechend zu übernehmen,

Dass die Bücher der Gesellschaft während fünf Jahren in L-8088 Bertrange, 14, Domaines des Ormilles.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienen, rechtens wie er handelt, hat derselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. Wirtz, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC / 2007 / 41814. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 28. Januar 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008019279/227/40.

(080017815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Repcos 29 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.299.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la société en date du 27 octobre 2006

Madame Samia Rabia, administrateur A de la Société, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a été nommée en qualité de Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018608/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08437. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Repcos 28 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.329.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la société en date du 27 octobre 2006

Madame Samia Rabia, administrateur A de la Société, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a été nommée en qualité de Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018609/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Yapi Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.704.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited holding company YAPI INVEST, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 68704, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), replacing the undersigned notary, on February 11, 1999, published in the Mémorial C number 362 of May 20, 1999, and whose articles of incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary on May 12, 1999, published in the Mémorial C number 629 of August 20, 1999, on December 24, 2001, published in the Mémorial C number 873 of June 7, 2002, and on December 19, 2003, published in the Mémorial C number 231 of February 26, 2004.

The meeting is opened by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, being in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie Berns, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the Company's capital to the extent of USD 2,000,000.- in order to raise it from the amount of USD 4,300,000.- to USD 6,300,000.- by the issue of 2,000 new shares with a nominal value of USD 1,000.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

2) Full payment of the 2,000 new shares with a nominal value of USD 1,000.- each by allocating to the capital-account profits carried forward to the extent of USD 2,000,000.- and attribution of the 2,000 new shares to the existing share-

holders proportionally to their present participation in the capital of the company, the majority shareholder, the company YAPI MERKEZI INSAAT ve SANAYI A.S., with its registered office at Haci Resit Pasa Sok. No 7, Camlica-Istanbul, 81180 Turkey, consenting expressly that each minority shareholder receives one new share.

3) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The corporate capital is set at six million and three hundred thousand United States dollars (USD 6,300,000.-) divided into six thousand and three hundred (6,300) shares with a nominal value of one thousand United States dollars (USD 1,000.-) each.»

4) Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed ne varietur by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased to the extent of two million United States dollars (USD 2,000,000.-) in order to raise it from the amount of four million and three hundred thousand United States dollars (USD 4,300,000.-) to six million and three hundred thousand United States dollars (USD 6,300,000.-) by the issue of two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one thousand United States dollars (USD 1,000.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Payment

The two thousand (2,000) new shares with a nominal value of one thousand United States dollars (USD 1,000.-) each are fully paid by allocating to the capital-account profits carried forward to the extent of two million United States dollars (USD 2,000,000.-) and are attributed to the existing shareholders proportionally to their present participation in the capital of the company, the majority shareholder, the company YAPI MERKEZI INSAAT ve SANAYI A.S., with its registered office at Haci Resit Pasa Sok. No 7, Camlica-Istanbul, 81180 Turkey, represented by Mr. Paul Marx, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, consenting expressly that each minority shareholder receives one new share.

The existence of said profits carried forward has been proved to the undersigned notary by a certificate of the company signed by the directors and the statutory auditor.

This certificate, having been signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital the first paragraph of article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

« **Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at six million and three hundred thousand United States dollars (USD 6,300,000.-) divided into six thousand and three hundred (6,300) shares with a nominal value of one thousand United States dollars (USD 1,000.-) each.»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about two thousand five hundred Euro.

The amount of the increase of the share capital is valued at EUR 1,362,119.46.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding YAPI INVEST, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68704, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), remplaçant le notaire instrumentant, en date du 11 février 1999, publié au Mémorial C numéro 362 du 20 mai 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 12 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 629 du 20 août 1999, en date du 24 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 873 du 7 juin 2002, et en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 231 du 26 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital de la société à concurrence de USD 2.000.000,- pour le porter de son montant de USD 4.300.000,- à USD 6.300.000,- par l'émission de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Paiement intégral des 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1.000,- chacune par affectation au compte-capital de bénéfices reportés à concurrence de USD 2.000.000,- et attribution des 2.000 actions nouvelles aux actionnaires actuels proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital de la société, l'actionnaire majoritaire, la société YAPI MERKEZI INSAAT ve SANAYI A.S., avec siège à Haci Resit Pasa Sok. No 7, Camlica-Istanbul, 81180 Turquie, consentant à ce que chaque actionnaire minoritaire reçoive une action nouvelle.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six millions trois cent mille dollars des Etats-Unis (USD 6.300.000,-) représenté par six mille trois cents (6.300) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.»

4) Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux millions de dollars des Etats-Unis (USD 2.000.000,-) pour le porter de son montant de quatre millions trois cent mille dollars des Etats-Unis (USD 4.300.000,-) à six millions trois cent mille dollars des Etats-Unis (USD 6.300.000,-) par l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Libération

Les deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune sont payées intégralement par affectation au compte-capital de bénéfices reportés à concurrence de deux millions de dollars des Etats-Unis (USD 2.000.000,-) et attribuées aux actionnaires actuels proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital de la société, l'actionnaire majoritaire, la société YAPI MERKEZI INSAAT ve SANAYI A.S., avec siège à Haci Resit Pasa Sok. No 7, Camlica-Istanbul, 81180 Turquie, représenté par Monsieur Paul Marx, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, consentant à ce que chaque actionnaire minoritaire reçoive une action nouvelle.

L'existence de ces bénéfices reportés a été prouvée au notaire instrumentant par un certificat de la société, signé par les administrateurs et le commissaire.

Ce certificat, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à six millions trois cent mille dollars des Etats-Unis (USD 6.300.000,-) représenté par six mille trois cents (6.300) actions d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (USD 1.000,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ deux mille cinq cents Euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 1.362.119,46.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Berns, R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2007. Relation GRE/2007/5866. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019244/231/161.

(080017605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

nawaro - Baustoffe Innovationen S.A., Nachwachsende Rohstoffe - Baustoffe Innovationen S.A., Société Anonyme,

(anc. nawaro - Baustoffe Innovationen, Nachwachsende Rohstoffe - Baustoffe Innovationen GmbH).

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.646.

Im Jahre zwei tausend sieben, den sechzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft EIFEL-HAUS, LUXEMBURG S.A., mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 18.154

hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf/Bitburg, Gartenstrasse 4.

Welche Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, dem unterzeichneten Notar erklärte dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NACHWACHSENDE ROHSTOFFE - BAUSTOFFE INNOVATIONEN GmbH, in Abkürzung nawaro - BAUSTOFFE INNOVATIONEN GmbH ist, mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 121.646 (NIN 2006 2444 127).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 20. November 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2424 vom 28. Dezember 2006.

Dass aufgrund einer Anteilsübetragung unter Privatschrift vom 1. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 708 vom 25. April 2007, die Komparentin die alleinige Eigentümerin der ein hundert (100) Anteile an besagter Gesellschaft geworden ist und somit das Gesamtkapital in Höhe von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) vertritt.

Alsdann hat die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin, vertreten wie vorerwähnt, beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von achtzehn tausend fünf hundert Euro (€ 18.500,-) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Betrag von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) auf den Betrag von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) zu bringen, durch die Ausgabe von ein hundert fünfundsachtzig (185) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je ein hundert Euro (€ 100,-), und zwar durch Bareinzahlung des Betrages von achtzehn tausend fünf hundert Euro (€ 18.500,-), wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die ein hundert fünfundsachtzig (185) neu geschaffenen Anteile werden integral durch die alleinige Gesellschafterin, die Aktiengesellschaft EIFEL-HAUS, LUXEMBURG S.A. übernommen.

Die alleinige Gesellschafterin stellt fest, dass aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhung das Gesellschaftskapital sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) beläuft, eingeteilt in drei hundert zehn (310) Anteile von je ein hundert Euro (€ 100,-).

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst die Gesellschaft mit beschränkter Haftung NACHWACHSENDE ROHSTOFFE - BAUSTOFFE INNOVATIONEN GmbH, in Abkürzung nawaro - BAUSTOFFE INNOVATIONEN GmbH in eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes umzuwandeln und die Bezeichnung der Gesellschaft anzupassen, welche demzufolge den Firmennamen NACHWACHSENDE ROHSTOFFE - BAUSTOFFE INNOVATIONEN S.A., in Abkürzung nawaro - BAUSTOFFE INNOVATIONEN S.A. tragen wird.

Die drei hundert zehn (310) bestehenden Gesellschaftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung werden in drei hundert zehn (310) Aktien von je ein hundert euro (€ 100,-) umgewandelt.

Durch diese Umwandlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in eine Aktiengesellschaft wird keine neue Gesellschaft geschaffen, da die wesentlichen Grundlagen des Gesellschaftsvertrages nicht abgeändert werden. Die Aktiengesellschaft ist die Weiterführung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, so wie dieselbe bestanden hat, mit derselben juristischen Persönlichkeit, und ohne dass irgendeine Änderung der Aktiva respektive Passiva der Gesellschaft daraus hervorgeht.

Aus einem Gutachten des Wirtschaftsprüfers Herr Marco Claude von der Gesellschaft LUX-AUDIT REVISION S.à r.l. aus Luxemburg, vom 15. Mai 2007, geht hervor, dass die Eigenmittel der Gesellschaft mindestens die Summe des Gesellschaftskapitals in Höhe von zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) für die Aktiengesellschaft ausmachen.

Die Schlussfolgerungen des Wirtschaftsprüfers lauten wie folgt:

Schlussfolgerung:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la Société, après l'augmentation de capital par apport en numéraire, ne correspond pas au moins au capital minimum d'une société anonyme.

Dieses Gutachten, von dem Komparenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin erteilt den Geschäftsführern der Gesellschaft mit beschränkter Haftung NACHWACHSENDE ROHSTOFFE - BAUSTOFFE INNOVATIONEN GmbH, in Abkürzung nawaro - BAUSTOFFE INNOVATIONEN GmbH volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

Vierter Beschluss

Gemäss den vorhergehenden Beschlüssen, entscheidet die alleinige Gesellschafterin sich für eine komplette Neufassung der Satzung der Gesellschaft um ihr folgenden Wortlaut zu geben:

1.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung NACHWACHSENDE ROHSTOFFE - BAUSTOFFE INNOVATIONEN S.A., in Abkürzung nawaro - BAUSTOFFE INNOVATIONEN S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsbewicklung entgegen stehen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Trotz eines diesbezüglichen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatszugehörigkeit erhalten.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates, beziehungsweise die zur Geschäftsführung der Gesellschaft zeitweilig Befugten, können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand den Handel mit Baustoffen und deren Vermarktung.

Ferner hat die Gesellschaft zum Gegenstand das Halten und die Vergabe von Baustofflizenzen.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissig tausend euro (€ 31.000,-) und ist aufgeteilt in drei hundert zehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je ein hundert euro (€ 100,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch telegrafisch zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche die Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären wird jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung von der Gesamtheit der Aktionäre vertreten; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche 10% des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Im Falle von mehreren Aktionären kann die Generalversammlung den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

Zuteilung der Aktien

Sämtliche Aktien sind der Aktiengesellschaft EIFEL-HAUS, LUXEMBURG S.A., mit Sitz in L-1471 Luxemburg, 203, route d'Esch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, unter der Nummer B 18.154 zugeteilt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt die alleinige Anteilhaberin folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr Alois Peters, Bauunternehmer, wohnhaft zu D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.
 - b) Herr Jörg Peters, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4.
 - c) Herr Markus Peters, Bauzeichner, wohnhaft in D-54636 Dockendorf, Hauptstrasse 2.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die anonyme Gesellschaft LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 25.797.

4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

5.- Die Generalversammlung beschliesst die Herren Alois Peters, Jörg Peters und Markus Peters, alle vorbenannt, zu delegierten Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen, ihre Mandate endend bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2012, mit der Befugnis die Gesellschaft im Rahmen der tagtäglichen Geschäftsführung zu verpflichten und die Gesellschaft gegenüber Dritten im Rahmen dieser tagtäglichen Geschäftsführung durch ihre jeweilige Einzelschrift rechtsgültig zu vertreten.

6.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1471 Luxemburg, 203, route d'Esch.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Peters, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 21 mai 2007. Relation: ECH/2007/546. — Reçu 185 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 18. Juni 2006.

H. Beck.

Référence de publication: 2008019243/201/233.

(080017639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

RepcO 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxemburg B 126.176.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Aurélie Melchior, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as attorney of the Company pursuant to a resolution of the Board of Directors of the Company (as defined below) passed on 6 December 2007.

An extract of the minutes of the Board of Directors, having been signed *ne varietur* by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party declared and requested the notary to act that:

I. The Company has been incorporated under the name of REPCO 34 S.A. on 13 Mars 2007 by virtue of a deed of Maître Jean Seckler notary public residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 9 June 2007, n° 1111, and has its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade Register under section B and number 126.176. The articles of association have been amended for the last time on 27 July 2007 by virtue of a deed of Maître Jean Seckler published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated on 20 November 2007 n° 2649.

II. The share capital of the Company amounts at EUR 586,700.- (five hundred eighty-six thousand seven hundred Euros). The subscribed capital of the Company is set at EUR 586,700.- (five hundred eighty-six thousand seven hundred Euros.) represented by 44,061 A Shares and 14,609 B Shares.

III. According to article 5 of the articles of association of the Company, the amount of the authorized capital and authorized loan notes is fixed at EUR 3,566,279.87 (three million five hundred sixty-six thousand two hundred seventy-nine Euros and eighty-even Cents), and article 5 of the articles of association of the Company allows the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized capital.

IV. During its meeting dated 6 December 2007, the Board of Directors of the Company resolved to proceed to the increase of the share capital, in an amount of EUR 220,280.- pursuant to the issuance of 16,543 A Shares (the «Newly Issued A Shares») and of 5,485 B Shares (the «Newly issued B Shares»), each having a nominal value of EUR 10.-.

V. The Newly Issued A Shares have been subscribed by RPIT B S.à.r.l. (RPIT B), having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the registry of Commerce and companies under section B number 112.978 (the «A Subscriber»).

VI. The Newly Issued B Shares have been subscribed by UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), having its registered office at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, United Kingdoms (the «B Subscriber»).

VII. The Newly Issued A Shares and the Newly Issued B Shares have been entirely subscribed and paid in by the A Subscriber and by the B Subscriber as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to EUR 220,280.-. The accuracy of the subscription has been evidenced to the undersigned notary by a blocking certificate issued by DEXIA BIL.

VIII. The amount of EUR 220,280.- is at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

IX. As a consequence of such increase of capital, the Board of Directors resolved to amend the article 5.1 and the article 5.3. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

«5.1. The subscribed capital of the Company is set at EUR 806,980.- (eight hundred six thousand nine hundred eighty Euros), represented by 80,698 (eighty thousand six hundred ninety-eight) shares having a par value of EUR 10.- (ten Euros) each divided into 60,604 (sixty thousand six hundred four) class A shares (the «A Shares») and 20,094 (twenty thousand ninety-four) class B shares (the «B Shares» and together with the A shares, hereinafter the «Shares».)»

«5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of EUR 3,015,571.38 (three million fifteen thousand five hundred seventy-one Euros and thirty-eight Cents.)»

Expenses

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at approximately three thousand six hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg).

A comparu:

Madame Aurélie Melchior, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société (telle que définie ci-dessous) prise en sa réunion du 6 décembre 2007.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Que la Société a été constituée sous la dénomination de REPCO 34 S.A., le 13 mars 2007 par acte passé par-devant Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 9 juin 2007 n° 1111 et a son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 126.176. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 juillet 2007 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations du 20 novembre 2007 n° 2649.

II. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 586.700,- (cinq cent quatre-vingt-six mille sept cents Euros). Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 586.700,- (cinq cent quatre-vingt-six mille sept cents Euros) divisé en 44.061 Actions A et 14.609 Actions B;

III. Selon l'article 5 des statuts, le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire est fixé à un montant total de EUR 3.566.279,87 (trois millions cinq cent soixante-six mille deux cent soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingt-sept cents) et l'article 5 des statuts autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

IV. Lors de sa réunion du 6 décembre le conseil d'administration, a décidé de réaliser une augmentation de capital en numéraire d'un montant de EUR 220.280,- par l'émission de 16.543 Actions A (les «Actions A Nouvellement Emises») et de 5.485 Actions B (les «Actions B Nouvellement Emises»), chacune d'une valeur nominale de EUR 10,-.

V. Les Actions A Nouvellement Emises ont été souscrites par RPIT B S.à.r.l. (RPIT B), ayant son siège social à 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 112.978 (le «Souscripteur A»).

VI. Les Actions B Nouvellement Emises ont été souscrites par UBERIOR EUROPE LIMITED (UBERIOR), ayant son siège social à at Level 4, Citypoint, 65 Haymarket Terrace, Edinburgh EH12 5HD, Royaume Uni (le «Souscripteur B»).

VII. Les Actions A nouvellement Emises et les Actions B nouvellement émises ont été entièrement souscrites et payées par le Souscripteur A et le Souscripteur B tel que décrit ci-dessus pour un montant total de EUR 220.280,-. La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par un certificat de blocage émis par DEXIA BIL.

VIII. Le montant de EUR 220.280,- est à la libre disposition de la Société tel que cela a été prouvé au notaire instrumentaire.

IX. En conséquence d'une telle augmentation de capital, le Conseil d'Administration a décidé de modifier l'article 5.1. et l'article 5.3. des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à EUR 806.980,- (huit cent six mille neuf cent quatre-vingt Euros), représenté par 80.698 (quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-dix-huit) actions ayant une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, divisées en 60.604 (soixante mille six cent quatre) actions de catégorie A (les «Actions A») et 20.094 (vingt mille quatre-vingt-quatorze euros) actions de catégorie B (les «Actions B») et les Actions A seront désignées ensemble, ci-après, comme étant les «Actions».)»

«5.3. Le capital autorisé et émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de EUR 3.015.571,38 (trois millions quinze mille cinq cent soixante et onze Euros et trente-huit Cents).»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite aux résolutions prises à la présente réunion, est évalué à trois mille six cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Melchior, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007, Relation GRE/2007/5798. — Reçu 2.202,80 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019288/231/118.

(080017533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

RepcO 27 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.328.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la société en date du 27 octobre 2006

Madame Samia Rabia, administrateur A de la Société, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a été nommée en qualité de Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018610/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

RepcO 26 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.327.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la société en date du 27 octobre 2006

Madame Samia Rabia, administrateur A de la Société, née le 10 février 1974 à Longwy (France), demeurant 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, a été nommée en qualité de Président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008018611/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08430. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

NorCab 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.940.250,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 113.736.

In the year two thousand and seven, on the 18th day of December.

Before Maître Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NorCab 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Company Register N ° B 113.733,

hereby represented by Mr Laurent Schummer, duly authorised.

The appearing party is the sole shareholder of NorCab 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, with a share capital of four million nine hundred fifteen thousand two hundred fifty euros (EUR 4,915,250.-), registered with the Luxembourg Register of commerce and Companies under number B 113.736 (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To fully restate the articles of incorporation of the Company including a change of the corporate object which shall now read as follows:

«The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

(i) to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

(ii) to render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security in favour of its affiliates or third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the same group of companies.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article.»

2 Miscellaneous.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company including a change of the corporate object which shall now read as follows:

Chapter I. Form, name, registered office, object, duration

Art. 1. Form, Name. The Company is a private limited liability company, governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the name of NorCab 2 S.à r.l.

Art. 2. Corporate Object. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

(i) to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

(ii) to render assistance in any form, including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security in favour of its affiliates or third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the same group of companies.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 5. Corporate capital. The capital of the Company is set at EUR 4,940,250 (four million nine hundred and forty thousand two hundred and fifty Euro) represented by 39,522 (thirty-nine thousand five hundred and twenty-two) Class A Shares, 39,522 (thirty-nine thousand five hundred and twenty-two) Class B Shares, 39,522 (thirty-nine thousand five hundred and twenty-two) Class C Shares, 39,522 (thirty-nine thousand five hundred and twenty-two) Class D Shares and

39,522 (thirty-nine thousand five hundred and twenty-two) Class E Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the «Shares»).

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and these Articles.

The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder(s) in accordance with article 21 paragraph 3 of the Articles.

On each occasion that a shareholder subscribes for and is issued Shares, it shall be issued a combination of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares such that following the issue of such Shares, the shareholder holds the same proportion of the total number of Shares in issue in each class.

Art. 6. Shares. Each share of whatever class entitles to one vote.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions validly adopted by the shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders. When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the issued capital. The shares of any class of shares are freely transferable, except as otherwise provided in these Articles of Association.

Additional terms and conditions to those expressly stated in these Articles may be agreed in writing by the shareholders in a shareholders agreement as regards the transfer of shares (or interests in such shares), such as, without limitation, any permitted transfer, tag along and drag along transfer provisions. Transfers of shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions and these Articles. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with these Articles and in accordance with the terms and conditions of a shareholders agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital; Repurchase of own Shares. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Law, the Articles for any amendment of these Articles.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation. The acquisition shall be made in compliance with the conditions and limits established by the Law and by these Articles and in due consideration of any shareholders agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time.

The Company may consequently at any time acquire all or part of the Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares whenever the Manager(s) or the Board of Managers consider this to be in the best interest of the Company, provided that the following order of priority is observed for the repurchase:

- no Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares shall be repurchased unless all Class A Shares have been previously repurchased;
- no Class C Shares, Class D Shares and Ordinary Class E Shares shall be repurchased unless all Class B Shares have been previously repurchased;
- no Class D Shares and Class E Shares shall be repurchased unless all Class C Shares have been previously repurchased;
- no Class E Shares shall be repurchased unless all Class D Shares have been previously repurchased.

The Company shall repurchase shares of a same class of Shares on a pro rata basis between existing shareholders of the Company holding shares of the relevant class of Shares.

The price at which the Shares shall be purchased shall be calculated by reference to the economic rights, as set out in article 24 of these Articles, attaching to any Shares to be repurchased.

The Company may repurchase its own Shares subject to the following additional conditions:

- (a) the Company may only repurchase shares that have been fully paid up;
- (b) a repurchase at the relevant price can only be done to the extent the Company's freely distributable reserves allow for repurchase or by using the proceeds of a new issuance of shares made with a view to carrying out such repurchase.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, statutory auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed and administered by one or several managers who need not be shareholders themselves (the «Manager(s)»).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the «Board of Managers»).

The Manager(s) will be elected by the shareholders, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number), as the case may be on the basis of proposal rights agreed between the shareholders by virtue of a shareholders agreement as from time to time in effect. The Manager(s) is (are) re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

The shareholders may decide to qualify the appointed managers as class A Managers (the «Class A Managers») and class B Managers (the «Class B Managers»).

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or any two Managers.

The Chairman (if any) will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager present at the relevant meeting as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three days written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place and the agenda of the meeting. Any Manager may waive his right to be convened as set out above. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of half of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one Class A Manager and one Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The Manager(s) or Board of Managers may adopt additional internal governance rules, notably so as to take into consideration any governance agreed by the shareholders in a shareholders agreement as from time to time in effect.

Observers shall be entitled to attend, though not to vote, at meetings of the Board of Managers in accordance with such rules of attendance as the Company may from time to time adopt.

Art. 11. Recording of the resolutions of the Managers. The resolutions of the sole Manager or the Managers, if two Managers have been appointed, shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, will be signed by any two Managers.

Art. 12. Powers of the Managers. The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to shareholders are in the competence of the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 13. Fees and Expenses. Subject to the approval of the shareholders, the Manager(s) may receive a fee in respect of the carrying out of his(their) management of the Company and the Manager(s) or Observer(s) may in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by him/them in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any Manager is only liable for the performance of his duties.

The Company may agree to indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators on such terms and conditions as the Company may set from time to time.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that one or more of the Managers of the Company have or may have any personal interest in any transaction of the Company, they shall make known to the other Manager or the Board of Managers, as the case may be, (if any) such personal interest. Such Manager(s) shall not consider or vote on any such transaction and such transaction and such Managers' interest therein shall be reported to the shareholders.

The foregoing provisions do not apply if and when the relevant transaction is entered into under fair market conditions and falls within the ordinary course of business of the Company.

Manager(s) may agree to more stringent conflict of interest rules which they commit to apply to themselves.

Art. 16. Representation of the Company - Delegation of Powers. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholders have qualified the Managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of any Class A Manager and any Class B Manager.

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by it (them).

The Company will also be bound by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, but only within the limits of such power

Art. 17. Statutory Auditors. Except where according to the laws the Company's annual accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The auditor(s) will be elected by the shareholders, which will determine the duration of his (their) mandate (and their number). The auditor(s) is (are) re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing. A written decision, signed by all the shareholders, is proper and valid. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholder. Should the resolutions to be adopted be sent by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, to the shareholders, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolutions, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice sent by registered letter sufficiently in advance of the meeting by the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, the auditor or, by shareholders representing half of the corporate capital. The convening notice will among others specify the time and place and the agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting should be held in the Grand Duchy of Luxembourg. They may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Shareholders shall act at general meetings of shareholders with due consideration of any shareholders agreement as they may have entered into from time to time.

Art. 19. Powers of the Shareholders. The shareholders shall have such powers as are vested with them pursuant to the applicable laws and these Articles of Incorporation.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth of June.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder.

Any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of the applicable laws or these Articles, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the applicable laws or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital. If such majority is not reached at the first meeting or consultation in writing, the shareholders shall be convened or consulted a second time and resolutions will then be taken by a majority of the votes cast notwithstanding the proportion of the capital represented.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholders, as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two Managers.

Chapter V. Financial year, distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual accounts (statutory and consolidated, as the case may be) are submitted to the shareholders for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, cost, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5 %) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10 %) of the issued capital.

Subject to the provisions of the Shareholders' Agreement, the general meeting of the shareholders may decide, at the majority vote determined by the 1915 Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve without prejudice to the last paragraph of this article.

As among the Shares, the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, and out of distributable amounts to be allocated to the Shares (the «Distribution Amount»), a preferred dividend representing 0.2% of the nominal value of the Shares issued by the Company. After the payment of any such dividend, all remaining distributions out of the Distribution Amount, if any, shall be paid to the holders of Class A Shares. In the case where there shall no longer be any Class A Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining distributions out of the Distribution Amount. In the case where there shall no longer be any Class A Shares and Class B Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining distributions out of the Distribution Amount, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class D and Class E Shares. In the case where there shall no longer be any Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining distributions out of the Distribution Amount, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class E Shares. In the case where there shall no longer be any Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

Subject to the conditions fixed by the Laws, the Manager(s) or Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders, voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company including the expenses of liquidation, the liquidation proceeds (the «Liquidation Proceeds») shall be distributed to the shareholders so as to achieve for the Shares the same economic return with the same rank as provided in article 24.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

The shareholders may enter from time to time into shareholders agreement and shall act in compliance with the terms of such shareholders agreement to the greatest extent permissible pursuant to the Law.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately 12,000 EUR.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Schaeffer, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

NorCab 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.733.

représentée par Maître Laurent Schummer, dûment autorisé.

Le comparant est l'associé unique de NorCab 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, avec un capital social de quatre millions neuf cent quinze mille deux cent cinquante euros (EUR 4.915.250) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.736 (la «Société»).

Le comparant, reconnaissant être pleinement informé de la résolution à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte intégrale des statuts de la Société, y compris l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la détention directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

(i) emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de facilité de crédit et mobiliser des fonds par, en particulier, mais non limité à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de billets et tout autres instruments de dettes, l'utilisation de dérivés financiers ou autres;

(ii) prêter assistance sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais non limité à des avances, des prêts, des dépôts d'argents, des crédits, des garanties ou accorder des sûretés en faveur de ses sociétés affiliées ou des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés.

La Société peut également accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières si ces opérations sont susceptibles d'améliorer les objectifs susmentionnés et de permettre toutes transactions qui sont nécessaire ou utiles à l'accomplissement de cet objet ainsi que toutes opérations directement ou indirectement décrits dans cet article.»

2. Divers

L'associé unique a requis le notaire instrumentant de prendre acte de la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique a décidé de procéder à une refonte intégrale des statuts de la Société, y compris l'objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, nom, siège social, objet, durée

Art. 1^{er} . Forme, Nom. La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société a comme dénomination NorCab 2 S.à r.l.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la détention directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

(i) emprunter de l'argent sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de facilité de crédit et mobiliser des fonds par, en particulier, mais non limité à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, de billets et tout autres instruments de dettes, l'utilisation de dérivés financiers ou autres;

(ii) prêter assistance sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais non limité à des avances, des prêts, des dépôts d'argents, des crédits, des garanties ou accorder des sûretés en faveur de ses affiliées ou tiers parties pour garantir ses obligations ou les obligations des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés.

La Société peut également accomplir toutes opérations commerciales, techniques et financières si ces opérations sont susceptibles d'améliorer les objectifs susmentionnés et de permettre toutes transactions qui sont nécessaire ou utiles à l'accomplissement de cet objet ainsi que toutes opérations directement ou indirectement décrits dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est formée pour une durée illimitée. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un de ses associés.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré vers tout autre lieu de la ville de Luxembourg par une décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré vers tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société est fixé à quatre millions neuf cent quarante mille deux cent cinquante euros (EUR 4.940.250) représenté par trente-neuf mille cinq cent vingt-deux (39.522) Parts Sociales de Catégorie A, trente-neuf mille cinq cent vingt-deux (39.522) Parts Sociales de Catégorie B, trente-neuf mille cinq cent vingt-deux (39.522) Parts Sociales de Catégorie C, trente-neuf mille cinq cent vingt-deux (39.522) Parts Sociales de Catégorie D et trente-neuf mille cinq cent vingt-deux (39.522) Parts Sociales de Catégorie E, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune («les Parts Sociales»).

Vis-à-vis de la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de telle sorte qu'un seul associé n'est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi et par les présents Statuts.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision du/des associé(s) conformément à l'article 21 alinéa 3 des Statuts.

A chaque fois qu'un associé souscrit des Parts Sociales, il doit être émis une combinaison de Parts Sociales de Catégorie A, de Parts Sociales de Catégorie B, de Parts Sociales de Catégorie C, de Parts Sociales de Catégorie D, de Parts Sociales de Catégorie E de telle sorte qu'à la suite de cette émissions de Parts Sociales, l'Associé détient la même proportion du nombre total de Parts Sociales dans chaque catégorie.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale de quelque catégorie que ce soit donne droit à une voix.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées régulièrement par les associés.

Chaque part sociale est indivisible envers la Société.

Les propriétaires de parts sociales en indivision doivent se faire représenter vis-à-vis de la Société par un représentant commun, désignés ou non parmi eux.

Les parts sociales sont librement cessibles si la Société est composée d'un seul associé.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société est composée de plusieurs associés. Les parts sociales sont cessibles à des non-associés, si la Société est composée de plusieurs associés, seulement après autorisation des associés représentant au moins les trois quarts du capital émis. Toutes les parts sociales de quelque catégorie que ce soit sont librement cessibles sauf stipulation contraire des Statuts.

Les termes et conditions supplémentaires à ceux expressément prévus dans ces Statuts ou par la Loi peuvent être acceptés par écrit par les associés dans un pacte d'associé concernant le transfert de ces parts sociales (ou les participations dans ces parts sociales), telle que, sans limitation, tout transfert de part sociale autorisée, les dispositions relatives au droit de sortie conjointe et au droit d'entraînement. Le transfert de parts sociales doit être réalisé conformément aux termes et conditions et aux présents Statuts. Le Conseil de Gérance est en droit de refuser un transfert et la Société est en droit de refuser de consigner tout transfert de parts sociales à moins que ce transfert ait été réalisé conformément aux présents Statuts et aux termes et conditions du pacte d'associés (alors en vigueur) auquel la Société est partie.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing-privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social; Rachat d'Actions. Le capital souscrit et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, aux Statuts pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate. Le rachat doit être réalisé conformément aux conditions et limites fixées par la Loi et par les présents Statuts et en considération de tout pacte d'associé qui sera conclu entre les associés et la Société.

La Société peut, en conséquence, à tout moment, racheter tout ou partie des Parts Sociales de Catégorie A, des Parts Sociales de Catégorie B, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D et des Parts Sociales de Catégorie E chaque fois que le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance considère ceci comme étant dans le meilleur intérêt de la Société, sous réserve que l'ordre de priorité suivant soit respecté pour le rachat:

- aucune des Parts Sociales de Catégorie B, des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D et des Parts Sociales de Catégorie E ne peuvent être rachetées à moins que toutes les Parts Sociales de Catégorie A aient été préalablement rachetées.

- aucune des Parts Sociales de Catégorie C, des Parts Sociales de Catégorie D et des Parts Sociales de Catégorie E ne peuvent être rachetées à moins que toutes les Parts Sociales de Catégorie B aient été préalablement rachetées.

- aucune des Parts Sociales de Catégorie D et des Parts Sociales de Catégorie E ne peuvent être rachetées à moins que toutes les Parts Sociales de Catégorie C aient été préalablement rachetées.

- aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne peuvent être rachetées à moins que toutes les Parts Sociales de Catégorie D aient été préalablement rachetées.

La Société doit racheter les parts sociales d'une même catégorie de Parts Sociales proportionnellement aux associés existants de la Société détenant des parts sociales d'une même catégorie de Parts Sociales.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales sous réserve des conditions supplémentaires suivantes:

(a) La Société ne peut racheter que les parts sociales qui ont été entièrement libérées;

(b) un rachat à un prix approprié ne peut être fait que dans la mesure où les réserves librement distribuables de la Société permettent ce rachat ou par l'utilisation des procédures d'émission de nouvelles parts sociales réalisées avec l'intention de procéder à ce rachat.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, commissaires aux comptes

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non (le(s) «Gérant(s)»)

Lorsque deux (2) Gérants sont nommés, ils devront gérer la Société de manière conjointe.

Lorsque plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance»).

Le(s) Gérant(s) est/sont élus par les associés qui déterminent la durée de son/leur mandat (et leur nombre), le cas échéant sur la base de propositions acceptées par les associés en vertu de pactes d'associés en vigueur de temps à autre. Le(s) Gérant(s) est/sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés peuvent choisir de nommer des Gérants de Catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») à et des Gérants de Catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Lorsqu'un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera responsable de consigner les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou de deux Gérants.

Le Président (le cas échéant) présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, le Conseil de Gérance peut désigner, lors dudit Conseil de Gérance, un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes ou représentées.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Chaque Gérant pourra passer outre cette convocation de la manière prévue ci-avant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu à Luxembourg ou à tout autre lieu désigné à cet effet de temps à autre par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance choisira de temps à autre.

Tout membre du Conseil de Gérance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des membres du Conseil de Gérance est présente ou représentée, à condition que dans le cas où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B on été nommés, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peuvent adopter des règles internes additionnelles de gouvernance, notamment afin de tenir compte de toute règle de gouvernance acceptée par les associés dans un pacte d'associés en vigueur de temps à autre.

Les observateurs sont autorisés à être présent à une réunion du Conseil de Gérance conformément aux règles de présence que la Société peut adopter de temps à autre, mais ils ne peuvent pas voter.

Art. 11. Procès-verbaux des décisions de Gérance. Les décisions du Gérant unique ou des Gérants, lorsque deux Gérants ont été nommés, sont consignées par écrit.

Les procès-verbaux de chaque réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs de gestion. Le(s) Gérant(s) ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi aux associés relèvent de la compétence du/des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance, selon le cas.

Art. 13. Frais et Dépenses. Sous réserve de l'accord des associés, le(s) Gérant(s) peuvent recevoir des frais en relation avec l'exercice de sa/leur fonction de gérance de la Société et le(s) Gérant(s) ou le(s) Observateur(s) the Manager(s) or

Observer(s) peuvent être en plus remboursés de toute autre dépense de quelque sorte engagée dans l'exercice de sa/ leur fonction de gérance de la Société ou dans la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Aucun Gérant n'est engagé personnellement en raison de ses fonctions d'une quelconque obligation en relation avec les engagements pris pour le compte de la Société. Tout Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

La Société peut accepter d'indemniser tout Gérant ou un Responsable et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs d'après les conditions établies par la Société de temps à autre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérant(s) membre du Conseil de Gérance, de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont gérant, collaborateur, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise,

Nonobstant ce qui précède, au cas où un ou plusieurs Gérant(s) aurait/auraient ou pourrait/pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il(s) devra/devront aviser l'autre Gérant ou les autres Gérants, selon le cas, de cet intérêt personnel. Ce(s) Gérant(s) pourra/pourront ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction et cette transaction devra être portée à la connaissance des associés.

Les dispositions ci-avant ne s'appliquent pas lorsque la transaction concernée a été engagée dans les conditions de juste marché et lorsque qu'elles concernent les activités d'affaires ordinaires de la Société.

Le(s) Gérant(s) peuvent accepter d'instaurer à eux-mêmes des règles de conflit d'intérêts plus sévères.

Art. 16. Représentation de la Société - Délégation de Pouvoirs. La Société est liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants en cas de pluralité de Gérants.

Cependant, si les associés ont nommé des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peuvent déléguer des pouvoirs ou mandats spéciaux, ou conférer des fonctions déterminées de manière permanente ou temporaire à des personnes ou comités de son choix.

La Société est également engagée par la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaire aux Comptes. Sauf lorsque la Loi impose que les comptes annuels soient revus par un auditeur indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent, et doivent lorsque la Loi le prévoit, être contrôlés par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associés ou non.

Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommés par les associés qui détermineront la durée de son/leur mandat (leur nombre). Le(s) commissaire(s) aux comptes est/ sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société est composée d'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ne sont pas applicables à cette situation.

Si la Société est composée de plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par un vote à l'écrit. Une décision écrite, signée par tous les associés, est valable et régulière. Cette décision peut être écrite dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés comportant le même contenu et chacune signée par un ou plusieurs associés. Si les décisions devant être adoptés sont envoyées par le(s) les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, les associés ont l'obligation dans une période de quinze jours à compter de la réception du texte des décisions proposées, émettre leur vote et l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de décisions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales sur convocation envoyée suffisamment avant l'assemblée par lettre recommandée du/des Gérant(s) ou, selon le cas du Conseil de Gérance, du commissaire aux comptes, ou des associés représentant la moitié du capital social. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que son ordre du jour.

Si tous les associés sont présent ou représentés à l'assemblée générale des associés et si ils indiquent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales d'associés, y compris l'assemblée générale annuelle, doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg. Elles peuvent se tenir à l'étranger en cas de force majeure.

Toute assemblée régulièrement constituées représentent l'ensemble des associés.

Les associés doivent agir dans les assemblées générales des associés avec en considération de tout pacte d'associé qui a pu être conclu de temps à autres.

Art. 19. Pouvoirs des Associés. Les associés ont tous les pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des lois applicables et des présents Statuts.

Art. 20. Assemblée Général annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le quinze juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non.

Toute décision visant à modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise aux conditions de majorité et de présence fixés par la modification des Statuts en raison du droit applicable ou, selon le cas, aux présents statuts sera prise par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Sauf dispositions contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes autres décisions seront prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette condition de majorité n'est pas remplie lors de la première assemblée ou consultation par écrit, les associé peuvent convoqués ou consultés une deuxième fois et les décisions seront prises à la majorité des votes sans tenir compte de la proportion du capital représenté.

Les procès verbaux de l'assemblée générale des associés sont signés par les associés présents ou par leur mandataire, ou par le Président, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée si un bureau a été désigné.

Les décisions adoptées par l'associé unique sont établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies et extraits des décisions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux de l'assemblée générale des associés, destinés à être produits en justice ou ailleurs doivent être signés par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant (s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs et établissent le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels (statutaires et, selon le cas, consolidés) sont soumis à l'approbation des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Le solde du compte de résultats, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera transféré à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque les montants figurant dans la réserve légale atteindront dix pour cent (10%) du capital social émis.

Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, l'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité déterminée par la Loi de 1915, que le solde à distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent, pourra être distribué, reporté ou transféré à une réserve extraordinaire sans préjudice des dispositions du précédent alinéa de cet article.

Parmi les Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Parts Sociales de Catégorie B, de Parts Sociales de Catégorie C, de Parts Sociales de Catégorie D et de Parts Sociales de Catégorie E se verront accorder un droit de recevoir, proportionnellement, et sur les montants distribuables alloués aux Parts Sociales (le «Montant Distribuable»), un dividende préférentiel représentant 0.2% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Après le paiement de ce dividende, le solde des distributions sur le Montant Distribuable, le cas échéant, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A. Dans l'hypothèse où il ne resterait plus de Parts Sociales de Catégorie A en circulation dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B se verront accorder le droit de recevoir l'ensemble du solde des distributions sur le Montant Distribuable. Dans l'hypothèse où il ne resterait plus de Parts Sociales de Catégorie A et de Parts Sociales de Catégorie B en circulation dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C se verront accorder le droit de recevoir l'ensemble du solde des distributions sur le Montant Distribuable, le cas échéant, après un paiement proportionnel des dividendes préférentiels aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D et de Parts Sociales de Catégorie E. Dans l'hypothèse où il ne resterait plus de Parts Sociales de Catégorie A, de Parts Sociales de Catégorie B et de Parts Sociales de Catégorie C en circulation dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D se verront accorder le droit de recevoir l'ensemble du solde des distributions sur le Montant Distribuable, le cas échéant, après un paiement proportionnel des dividendes préférentiels aux détenteurs de Parts Sociales de Caté-

gorie E. Dans l'hypothèse où il ne resterait plus de Parts Sociales de Catégorie A, de Parts Sociales de Catégorie B, de Parts Sociales de Catégorie C et de Parts Sociales de Catégorie D en circulation dans la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E se verront accorder le droit de recevoir l'ensemble du solde des distributions sur le Montant Distribuable, le cas échéant.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois, le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux associés. Le/les Gérant(s) ou le Conseil de Gérance fixe le montant ainsi que la date de paiement de cet acompte sur dividendes.

Chapitre VI. Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associés, selon les conditions de vote et de majorité que celles prévues pour les modifications des présents Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Si la Société doit être dissoute, la liquidation sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs nommés par les associés, lesquels déterminent leurs pouvoirs et leur émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti aux associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui prévu à l'article 24.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par la Loi.

Les associés peuvent conclure des pactes d'associé et doivent agir en conformité avec les provisions de ces pactes d'associés de la manière la plus grande telle que permise par la Loi.

Frais et dépens

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à 12.000 EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43691. Reçu 12 euros.

Le receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008019329/5770/674.

(080017259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Chambers Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 77.301.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 5 décembre 2007

Il résulte dudit procès-verbal que l'arrêt du mandat d'administrateur de Monsieur Melsen Martin avec effet rétroactif au 27 avril 2007 a été constaté.

L'assemblée a décidé de nommer Madame Myriam Mathieu en tant que nouvel administrateur pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin

Madame Myriam Mathieu, employée privée, demeurant à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes, 19, rue du Milieu

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J. B. Gillardin, L-4735 Pétange

Pétange, le 5 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008019116/762/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

**Lumension Security S.A., Société Anonyme,
(anc. SecureWave).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 57.428.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 juin 2006

1. L'Assemblée a réélu les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Gérard Lopez, demeurant au 17, rue du Bourgrund, L-4039 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Bob Johnson, demeurant au 530 77th Street, Holmes Beach, FL-34217, Floride, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Bernard Dalle, demeurant à Apartment # 2, 76 Westbourne Terrace, Londres W2 6QA, Angleterre.

2. L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Bob Johnson, demeurant au 530, 77th Street, Holmes Beach, FL-34217, Floride, Etats-Unis d'Amérique.

3. L'Assemblée a réélu au poste de réviseur pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2006, DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008019151/1138/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080016604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

Fonsicar S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.725.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of FONSIKAR S.A. SICAR, a public limited company qualifying as an investment company in risk capital («société d'investissement en capital à risque»), governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 114.725, incorporated under the form of a partnership limited by shares pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated March 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 609 of March 23, 2006.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated January 1, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 910 of May 18, 2007.

The extraordinary general meeting is presided by Mr Salvatore Desiderio, with professional address in 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Ms Sabine Reizer, with professional address in 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer Mr Oliver Conrard, with professional address in 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman, the secretary and the scrutineer draw up the attendance list, which, after having been signed ne varietur by the proxy holder, the members of the board and the notary,

will remain attached to the present deed together with the proxies and be submitted together with this deed to the registration authorities.

Following the attendance list, all shareholders representing the entire share capital are present or duly represented at the present meeting and may as such, validly deliberate and decide upon all the items of the agenda, without prior convening notices.

The agenda of the present meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Amendment of Article 13.5 of the Articles of Incorporation, in order to give it henceforth the following wording:

«13.5. At the end of every semester of the accounting year, the Board of Directors shall prepare, or procure to be prepared, a report comprising a statement of the investments and other property and assets of the Company forming part of the Company assets as at the end of such period and details of the investments purchased and of the investments sold during the relevant period. The report will be at the disposal of the shareholders on the registered office of the Company.»

2. Miscellaneous.

The meeting of shareholders, considering itself as duly composed and convened, deliberate on the agenda and pass by unanimous vote, the following resolution:

Unique resolution

The General Meeting resolves to amend Article 13.5 of the Articles of Incorporation, in order to give it henceforth the following wording:

«13.5. At the end of every semester of the accounting year, the Board of Directors shall prepare, or procure to be prepared, a report comprising a statement of the investments and other property and assets of the Company forming part of the Company assets as at the end of such period and details of the investments purchased and of the investments sold during the relevant period. The report will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred euro (700.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de FONSI CAR S.A SICAR, une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque, régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.725, constituée sous la forme d'une société en commandite par actions suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro du 23 mars 2006.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 910 du 18 mai 2007.

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Monsieur Salvatore Desiderio, ayant son adresse professionnelle au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

Monsieur le Président nomme comme secrétaire Madame. Sabine Reizer, ayant son adresse professionnelle au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Olivier Conrard ayant son adresse professionnelle au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

Le bureau étant ainsi constitué, le président, le secrétaire et le scrutateur dressent la liste de présence, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire, les membres du bureau et le notaire, resta annexée au présent acte avec les procurations pour être enregistrée en même temps avec lui.

Conformément à cette liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans convocations préalables.

L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 13.5 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«13.5. A la fin de chaque semestre de l'année comptable, le Conseil d'Administration préparera, ou procura pour être préparé, un rapport comprenant un état des investissements et autres propriétés et actifs de la Société formant une part des actifs de la Société à la fin de cette période et les détails des investissements achetés et des investissements vendus pendant la période concernée. Le rapport sera disponible aux actionnaires au siège de la Société.»

2. Divers.

L'assemblée se considérant comme dûment constituée et convoquée, prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13.5 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«13.5. A la fin de chaque semestre de l'année comptable, le Conseil d'Administration préparera, ou procura pour être préparé, un rapport comprenant un état des investissements et autres propriétés et actifs de la Société formant une part des actifs de la Société à la fin de cette période et les détails des investissements achetés et des investissements vendus pendant la période concernée. Le rapport sera disponible aux actionnaires au siège de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de sept cents euros (700,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Desiderio, Reizer, Conrard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2007, Relation GRE/2007/5868. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019316/231/113.

(080017456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Foncière de Montmélian, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 77.855.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société anonyme STEINER D'ARGONNE BROWN S.A., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy (RCS Luxembourg N° B.54.763)

(le «Mandant»)

ici représentée par Monsieur Patrick Römer, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Strassen, 7, rue Thomas Edison

(le «Mandatataire»)

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- FONCIERE DE MONTMELIAN S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 77.855 a été constituée suivant acte reçu par acte notarié du 14 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 156, du 1^{er} mars 2001

II. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

III. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

IV. Le Mandant déclare que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

V. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VI. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VII Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Römer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43518. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008019277/206/44.

(080017756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Aramis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 76.779.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société FORTUNE ENTERPRISES INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, PO Box 3175, Iles Vierges Britanniques

ici représentée par Maître Véronique Wauthier, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 27 novembre 2007

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, est devenue Associée Unique, représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme ARAMIS S.A., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, bld Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.76.779,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 837 du 15 novembre 2000

L'Associée Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire d'acter qu'elle:

- est propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- a pleine connaissance des statuts de la Société et en connaît parfaitement la situation financière.

Ensuite la comparante de l'opération a déclaré dissoudre par les présentes la Société avec effet immédiat, et en qualité de liquidatrice de la Société elle déclare que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'Associée Unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout le passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à la personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

La comparante donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 11B, bld Joseph II

Sur la base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ARAMIS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Wauthier, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2008. Relation: LAC/2008/334. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 janvier 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008019281/206/45.

(080017757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ZIV Group Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.036.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) The limited partnership NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N°1 LIMITED PARTNERSHIP, registered with the «Jersey Financial Services Commission» under number LP8240, with its registered office at Jersey, St. Helier, 26, New Street,

2) the limited partnership NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N°2 LIMITED PARTNERSHIP, registered with the «Jersey Financial Services Commission» under number LP8355, with its registered office at Jersey, St. Helier, 26, New Street,

both represented by Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) ZIV GROUP INVESTMENT I S.à r.l., with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 127.036, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, on April 4, 2007, published in the Mémorial C number 1161 of June 14, 2007,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The appearing parties decide to increase the corporate capital to the extent of twenty-one thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 21,375.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-three thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 33,875.-) by the issue of eight hundred and fifty-five (855) new share quotas with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each having the same rights and obligations as the existing share quotas.

Subscription - Payment

The current shareholders, the limited partnerships NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N°1 LIMITED PARTNERSHIP and NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N°2 LIMITED PARTNERSHIP, pre-named, have subscribed the eight hundred and fifty-five (855) new share quotas with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each as follows:

Four hundred and seventeen (417) new share quotas with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each are subscribed by the limited partnership NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N°1 LIMITED PARTNERSHIP, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of ten thousand four hundred and twenty-five Euro (EUR 10,425.-);

Four hundred and thirty eight (438) new share quotas with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each are subscribed by the limited partnership NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N°2 LIMITED PARTNERSHIP, pre-named, and are fully paid up by contribution in cash of ten thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 10,950.-).

Both shareholders are represented by Mr Raphaël Rozanski, pre-named, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The amount of twenty one thousand three hundred and seventy-five Euro (EUR 21,375.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing parties decide to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 6. (first paragraph).** The corporate capital is set at thirty-three thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 33,875.-) represented by one thousand three hundred and fifty five (1,355) share quotas with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) La société en commandite simple NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N°1 LIMITED PARTNERSHIP, enregistrée au «Jersey Financial Services Commission» sous le numéro LP8240, avec siège social à Jersey, St. Helier, 26, New Street,

2) la société en commandite simple NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N°2 LIMITED PARTNERSHIP, enregistrée au «Jersey Financial Services Commission» sous le numéro LP8355, avec siège social à Jersey, St. Helier, 26, New Street,

toutes deux représentées par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées *ne varietur* par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la société à responsabilité limitée ZIV GROUP INVESTMENT I S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127.036, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1161 du 14 juin 2007,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparantes décident d'augmenter le capital social à concurrence de vingt et un mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 21.375,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à trente-trois mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 33.875,-) par l'émission de huit cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Les associées actuelles, les sociétés en commandite simple NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N°1 LIMITED PARTNERSHIP et NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N°2 LIMITED PARTNERSHIP, prénommées, ont souscrit les huit

cent cinquante-cinq (855) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune comme suit:

Quatre cent dix-sept (417) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune sont souscrites par la société en commandite simple NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND US N°1 LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, et sont entièrement libérées par apport en espèces de dix mille quatre cent vingt-cinq Euros (EUR 10.425,-);

Quatre cent trente-huit (438) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune sont souscrites par la société en commandite simple NMÁS1 PRIVATE EQUITY FUND N°2 LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, et sont entièrement libérées par apport en espèces de dix mille neuf cent cinquante Euros (EUR 10.950,-).

Les deux associées sont représentées par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-nommé, en vertu de deux pouvoirs sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

La somme de vingt et un mille trois cent soixante-quinze Euros (EUR 21.375,-) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les comparantes décident de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-trois mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 33.875,-) représenté par mille trois cent cinquante-cinq (1.355) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille trois cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2007. Relation GRE/2007/5864. — Reçu 213,75 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019312/231/127.

(080017383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 44.870.

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ZENIN S.A., une société constituée et organisée sous les lois de la Suisse, avec siège social à CH-6900 Lugano, 19, Via Cantonale,

ici représentée par Maître Esbelta De Freitas, Avocat à la Cour, résidant à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

en vertu d'une procuration datée du 21 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'elle est la seule et unique actionnaire de la société anonyme LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie Thérèse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés

sous le numéro B 44.870, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} septembre 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 455 du 5 octobre 1993.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2007, publiés au Mémorial C Numéro 1839 le 30 août 2007.

Qu'elle a pris les résolutions suivantes concernant l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social et modification de la première phrase de l'article 4 des statuts;
2. Fixation de l'adresse;
3. Divers.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts, laquelle aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signe: De Freitas, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 9 janvier 2008, Relation: REM/2008/54. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 janvier 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008019285/218/44.

(080017405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Galava International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.083.

In the year two thousand and seven, on the twelfth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The stock company (société anonyme) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 40.312,

here represented by Mr Marc Prospert, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its mandatory, declared and requested the notary to act that:

The appearing party is the sole actual partner of GALAVA INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 86.083, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated January 4, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 820 of May 30, 2002.

The Articles of Incorporation have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 6, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party then has taken the following resolutions:

First resolution

The share capital is increased by the amount of seven hundred and fifty thousand euro (750,000.- EUR), in order to raise it from its present amount of five hundred and thirty-nine thousand euro (539,000.- EUR) to one million two hundred and eighty-nine thousand euro (1,289,000.- EUR), by the issuance of seven thousand and five hundred (7,500) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

The seven thousand and five hundred (7,500) new shares have been subscribed by the sole shareholder the stock company (société anonyme) LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of seven hundred and fifty thousand euro (750,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company GALAVA INTERNATIONAL S.à r.l., as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital is set at one million two hundred and eighty-nine thousand euro (1,289,000.- EUR), divided into twelve thousand eight hundred and ninety (12,890) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR), each.

All the shares are fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine thousand and five hundred euro (9,500.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abréviation INTERCONSULT, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 40.312,

ici représentée par Monsieur Marc Prospert, employé privé, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La comparante est la seule et unique associée actuelle de GALAVA INTERNATIONAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.083, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 30 mai 2002.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de sept cent cinquante mille euros (750.000.- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent trente-neuf mille euros (539.000.- EUR) à un million deux cent quatre-vingt-neuf mille euros (1.289.000.- EUR), par l'émission de sept mille cinq cents (7.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les sept mille cinq cents (7.500) parts sociales nouvelles ont été souscrites par l'associée unique la société anonyme LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abréviation INTERCONSULT, prédésignée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille euros (750.000.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société GALAVA INTERNATIONAL S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million deux cent quatre-vingt-neuf mille euros (1.289.000.- EUR), représenté par douze mille huit cent quatre-vingt-dix (12.890) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.»

22211

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de neuf mille cinq cents euros (9.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Prosper, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2007, Relation GRE/2007/5824. — Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019287/231/97.

(080017547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Logiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 87.518.

L'an deux mille sept, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LOGIVER S.A., ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.518, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1173 du 5 août 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 21 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 784 du 4 août 2005, contenant notamment la transformation en société anonyme, et

- en date du 11 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 992 du 5 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Georges, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Van Der Elst Santiago, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Verdickt Jean-Jacques, ingénieur, demeurant à Lillois (B).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

le développement et l'exploitation de progiciels de gestion, de marketing, et d'outils de recherche couvrant les marchés financiers, la fourniture de services et d'analyses liés à l'«asset-management-monitoring» et au planning patrimonial, ainsi que l'intégration de tous systèmes d'information, la vente de tous matériels et systèmes informatiques, et toutes les prestations de services, de formation, de conseil et d'hébergement associées, l'édition, la commercialisation, la distribution, l'installation et la maintenance de tous progiciels informatiques.

La société a également pour objet:

la gestion discrétionnaire et individualisée de portefeuilles incluant un ou plusieurs instruments financiers, dans le cadre d'un mandat donné par le client, au sens de l'article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée. Il s'agit de:

- la réception et la transmission d'ordres portant sur un ou plusieurs instruments financiers tels qu'énumérés à la section B de l'annexe II de la loi relative au secteur financier,

- la gestion de portefeuille,
- le conseil en investissement.

En outre, elle peut prendre des participations, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Généralement elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ou à tout objet similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser son développement.»

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Georges, S. Van Der Elst, J.-J. Verdickt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007, Relation GRE/2007/5796. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019240/231/75.

(080017665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Logiver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 87.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008019476/231/15.

(080017669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Yapi Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008019475/231/15.

(080017610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Locarlux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 95.423.

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extra-ordinaire de la société anonyme LOCARLUX SA, (matr.2000 22 09 927), ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 182, rue de Beggen,

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Differdange en date du 2 mai 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 395 du 24 octobre 1990, modifiée et changée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg en date du 23 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 575 du 11 août 2000 à la page 27554, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B95.423

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Rodolphe Richard dit Rudy Reuter, directeur de sociétés (Matr:1943 12 31 010), né le 31 décembre 1943 à Luxembourg, demeurant à L-6980 Rameldange, 19, an der Retsch.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique Rebien, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume Marth, employé privé, demeurant à Holler,

tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentale d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux mille (2.000) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

Augmentation du capital et modification des statuts y relative;

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée décide d'augmenter le capital à un montant de huit cent mille euros (800.000,- €) par la création et l'émission de trente mille actions nouvelles (30.000) de vingt-cinq euros chacune,

c) Les actions nouvelles sont souscrites comme suit:

Monsieur Rudy Reuter, préqualifié, 15.000 actions

Madame Liliane Le Lourec, préqualifiée, 15.000 actions

L'augmentation de capital de sept cent cinquante mille euros (750.000,- €) est réalisée par des apports en nature à concurrence du même montant.

L'apport en nature consiste dans l'apport de divers immeubles inscrites au cadastre de la commune de Luxembourg, comme suit:

Commune de Luxembourg, section ED de Neudorf (ancienne commune d'Eich)

- 1) Numéro 352/4455, lieu-dit «rue des Labours», place, contenant 1,14 ares;
- 2) Numéro 352/4456, même lieu-dit, place, contenant 7,77 ares;
- 3) Numéro 352/4855, lieu-dit «rue des Carrières», place (occupée) garage, contenant 2,27 ares;

Titre de propriété

Les époux Reuter-Le Lourec sont devenus propriétaires des immeubles prédécrits sub. 1) à 2) suivant un acte de vente reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg le 15 septembre 1994, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg I le 4 octobre 1994, volume 1395, numéro 36.

Ils sont devenus propriétaires de l'immeuble prédécrit sub. 3 suivant un acte de vente reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg le 20 novembre 2006, transcrit au bureau des hypothèques à Luxembourg I le 1^{er} décembre 2006, volume 2027, numéro 113

Les époux Reuter-Le Lourec déclarent expressément faire apport de ces droits immobiliers à la société.

La conclusion du réviseur d'entreprise Marco Claude datée du 20 décembre 2007 se lit comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports de correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à mettre en contrepartie.

Signé: Marco Claude, réviseur d'entreprise.»

Suite à cette augmentation de capital, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. premier alinéa.** Le capital social est fixé à huit cent mille euros (800.000,- €) représenté par trente-deux mille actions (32.000) de vingt-cinq euros chacune.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 17.15 heures.

Surtaxe communale

Les parties déclarent que l'apport ci-avant documenté n'a pas été fait en vue de l'utilisation des biens présentement décrits à des fins d'habitation.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit mille euros (8.000,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2007. DIE/2007/8485. — Reçu 7.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 10 janvier 2008.

P. Probst.

Référence de publication: 2008019305/4917/78.

(080017336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Sam HWA Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3235 Bettembourg, Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 97.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008019464/231/15.

(080017224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Laurad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008019465/231/15.

(080017152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ProLogis European Finance V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 83.917.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of ProLogis EUROPEAN HOLDINGS V S.à r.l., a company having its registered office
at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 83.848),
by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the
present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis EUROPEAN FINANCE V S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18,
boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on September 18, 2001, published in the Mémorial
Recueil des Sociétés et Associations, number 236 of February 12, 2002 and the Articles of Incorporation have been
modified at last pursuant to a notarial deed on March 25, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et
Associations, number 978 of June 26, 2002;

- that the capital of the corporation ProLogis EUROPEAN FINANCE V S.à r.l. is fixed at four million twelve thousand
five hundred euro (4,012,500.- EUR) represented by one hundred sixty thousand five hundred (160,500) shares with a
par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid up;

- that ProLogis EUROPEAN HOLDINGS V S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anti-
cipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the
Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled
or retained.

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities
of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg,
18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis EUROPEAN HOLDINGS V S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 83.848),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis EUROPEAN FINANCE V S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 18 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 236 du 12 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 978 du 26 juin 2002;

- que le capital social de la société ProLogis EUROPEAN FINANCE V S.à r.l. s'élève actuellement à quatre millions douze mille cinq cents euros (4.012.500,- EUR) représenté par cent soixante mille cinq cents (160.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis EUROPEAN HOLDINGS V S.à r.l., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007. LAC/2007/43142. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019359/220/98.

(080017645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

ProLogis European Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.848.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc Becker, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI S.à r.l., a company having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 85.899),

by virtue of a proxy given on December 18, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis EUROPEAN HOLDINGS V S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on September 12, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 228 of February 9, 2002 and the Articles of Incorporation have been modified at last pursuant to a notarial deed on March 25, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 975 of June 26, 2002;

- that the capital of the corporation ProLogis EUROPEAN HOLDINGS V S.à r.l. is fixed at four million euro (4,000,000.- EUR) represented by four thousand (4,000) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, fully paid up;

- that ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained. The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Marc Becker, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI S.à r.l., une société ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal (RCS Luxembourg B 85.899, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis EUROPEAN HOLDINGS V S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date 12 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 9 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 975 du 26 juin 2002;

- que le capital social de la société ProLogis EUROPEAN HOLDINGS V S.à r.l. s'élève actuellement à quatre millions d'euros (4.000.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI S.à r.l., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné.

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Becker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2007, LAC/2007/43143. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008019358/220/97.

(080017644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Bidiesse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.809.

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIDIESSE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.809, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 7 août 1998, publié au Mémorial C numéro 774 du 24 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 503 du 27 mai 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées. La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-deux euros soixante-seize cents (167.982,76 EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent six mille cinq cent quatre-vingt-deux euros soixante-seize cents (206.582,76 EUR) à trente-huit mille six cents euros (38.600,- EUR), par remboursement aux actionnaires et sans annulation d'actions.

2. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-deux euros soixante-seize cents (167.982,76 EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent six mille cinq cent quatre-vingt-deux euros soixante-seize cents (206.582,76 EUR) à trente-huit mille six cents euros (38.600,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de cent soixante-sept mille neuf cent quatre-vingt-deux euros soixante-seize cents (167.982,76 EUR) aux actionnaires sans annulation d'actions mais par la réduction du pair comptable des quarante mille (40.000) actions représentatives du capital social.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit est fixé à trente-huit mille six cents euros (38.600,- EUR), représenté par quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales. »

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent vingt-cinq euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ries-Bonani, Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2007, Relation GRE/2007/5878. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019314/231/67.

(080017395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

L'Olivier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 34.937.

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société à responsabilité limitée RACINES S.à R.L., avec siège social à L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt, (ci-après dénommée «Associée Unique»),

ici représentée par Madame Danielle Kirsch, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée L'OLIVIER S.à r.l. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34.937, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 1990, publié au Mémorial C numéro 91 du 28 février 1991,

et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique constate qu'en vertu de quatre cessions de parts sociales sous seing privé en date de ce jour:

1) Madame Dalia Lion, sans état particulier, née à Haïfa, (Israël), le 2 mars 1943, demeurant à L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt, a cédé ses vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'Associée Unique;

2) Madame Bat-el Bahbout, employée privée, née à Haïfa, (Israël), le 2 février 1964, demeurant à L-1145 Luxembourg, 79, rue des Aubépines, a cédé ses vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'Associée Unique;

3) Monsieur Eli Bahbout, employé privé, né à Haïfa, (Israël), le 17 mars 1968, demeurant à L-2523 Luxembourg, 70, rue Jean Schoetter, a cédé ses vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'Associée Unique; et

4) Madame Hila Bahbout, sans état particulier, née à Haïfa, (Israël), le 1^{er} août 1969, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, 32, avenue de l'Orée, (Belgique), a cédé ses vingt-cinq (25) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'Associée Unique.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 8 des statuts et Monsieur Moshe Bahbout, en sa qualité de gérant, ici dûment représenté, les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date des cessions.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent soixante-quinze euros (375,- EUR) chacune, détenues par société à responsabilité limitée RACINES S.à R.L., avec siège social à L-1851 Luxembourg, 12, rue Gustave Kahnt.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

Troisième résolution

L'Associée Unique décide d'adopter la durée illimitée pour la Société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La durée de la société est illimitée.»

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Cinquième résolution

L'Associée Unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 15 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de huit cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kirsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2007. Relation GRE/2007/5733. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008019310/231/70.

(080017362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Arcelor Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 46.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden

Notaire

Référence de publication: 2008019477/213/11.

(080017687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Real I.S. & Ownership Schiffsportfolio I SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.010.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008019478/5770/13.

(080017719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

BRE/Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 595.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.911.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 mars 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008019479/242/13.

(080017191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

be2 GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6742 Grevenmacher, 2, Kofferschmattsgaessel.

R.C.S. Luxembourg B 123.206.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 30. Januar 2008.

Für die Gesellschaft

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2008019474/231/14.

(080017594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Shogun Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008019480/239/12.

(080017274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008019481/220/12.

(080017345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Passendale Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.803.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SOUTH MANAGEMENT LIMITED, avec siège social à Trust Company Complex, Ajeltake Island, P.O. Box 1405, Majuro, Marshall Islands, MH96960,

ici représentée par Monsieur Phillip Van Der Westhuizen, avec adresse professionnelle au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme PASSENDALE INVESTMENTS S.A., R.C. Luxembourg B 87.803, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuitt, alors de résidence à Hesperange, en date du 29 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1257 du 29 août 2002.

- Le capital de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'elle n'a aucune dette envers des tiers, l'actionnaire unique étant investi de tout l'actif mais s'engageant expressément à prendre à sa charge tout passif éventuel inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents, lequel a été immédiatement lacéré.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société PASSENDALE INVESTMENTS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Der Westhuizen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43745. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008019275/5770/49.

(080017738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Il Limoncello S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 7, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 90.455.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Référence de publication: 2008019570/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01546. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pharmakon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 83.570.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Référence de publication: 2008019571/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01544. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Pizzeria Rossini, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.612.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Référence de publication: 2008019572/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01542. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Restaurant-Pizzeria Il Fragolino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2327 Luxembourg, 56-58, Montée de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 70.036.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Référence de publication: 2008019573/508/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01539. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

A.F.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 14, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.014.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Référence de publication: 2008019612/2370/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04610. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.

B.C.F. Perreux Bernard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3360 Leudelange, 14, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 35.741.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Référence de publication: 2008019611/2370/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04605. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080017377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2008.
